



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 52 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif et une fréquence hertzienne attribuée par le CSA et présentant un projet susceptible d'être accompagné par la Ville de Besançon.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui répondent à ces critères et qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2017 :

	Subvention obtenue en 2016	Propositions 2017
Radio Bip	4 420 €	4 420 €
RCF Besançon	4 420 €	4 420 €
Radio Sud	4 420 €	4 420 €
Radio Campus	4 420 €	4 420 €
Radio Shalom	4 420 €	4 420 €

Radio Bip (96.9 FM)

Radio Bip, radio généraliste associative qui fête ses 40 ans cette année, est en grande partie tournée vers la vie de la cité, habitants et associations. La radio compte 2 salariés, 1 emploi aidé et 38 bénévoles. C'est une radio locale de proximité, de communication sociale et d'information de Besançon et de sa proche région. Elle mène des actions éducatives et culturelles auprès du jeune public ainsi que des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Depuis 2015, la radio expérimente la diffusion en direct et de façon systématique des événements culturels ou informatifs à Besançon, en dehors de ses murs et développe des partenariats avec d'autres radios associatives pour des rediffusions en direct, sur leurs ondes.

RCF Besançon (88.6)

Radio Chrétienne en France est une radio associative généraliste tout public d'inspiration chrétienne, comptant 4 salariés et 30 bénévoles. Elle donne priorité à l'information locale et couvre les événements qui se déroulent à Besançon, qu'ils soient politiques, sociaux, sportifs ou culturels. Avec 7 fréquences, les émissions sont diffusées sur les secteurs de Besançon, Pontarlier, Vesoul, Maïche, Belfort, Montbéliard et Morteau. La radio développe des actions éducatives et culturelles, crée du lien social, donne la parole aux sans-voix et lutte contre les discriminations avec les acteurs locaux institutionnels ou associatifs. Très présente sur le terrain, elle valorise les initiatives en matière de développement et les actions en faveur de l'environnement.

Radio Sud (101.8 FM)

Radio Sud est une radio de proximité, proposant une programmation généraliste qui compte 30 bénévoles et 1 emploi aidé. Elle partage son site de diffusion avec Radio Shalom. Elle a pour but essentiel l'attachement à toutes les formes d'expressions orale et écrite, audiovisuelle et notamment radiophonique. Désireuse de favoriser l'expression au sens large, elle est un lieu permanent d'échanges et d'apports des différents composants culturels et sociaux. Elle diffuse une information locale et régionale avec des débats et des thématiques sur des actions culturelles, éducatives, de lutte contre les discriminations, de l'environnement et du développement local. Elle apporte aussi son soutien régulier aux artistes locaux.

Radio Campus (102.4)

Radio Campus est une radio généraliste de proximité visant à informer, animer le campus universitaire et favoriser l'expression locale, associative, institutionnelle et individuelle. Elle compte 2 salariés, 4 emplois aidés et 72 bénévoles. Les émissions sont réalisées par les bénévoles et les salariés de l'association et valorisent les initiatives universitaires, les projets culturels ou autres sur le pôle de Besançon avec plus de 80 émissions organisées en 2016. L'association organise régulièrement des plateaux radio extérieurs en direct (La radio hors les murs) sur des événements bisontins (ex : festival Détonation à La Rodia, Nuit européenne des chercheurs, Fête de la science, Journée Jobs d'été...) grâce à son studio mobile.

Radio Shalom (99.5)

Radio Shalom Besançon émet depuis 2008. Elle compte 6 emplois aidés et 6 bénévoles et était gérée jusqu'alors comme établissement secondaire de Radio Shalom Dijon. Depuis le 2 décembre 2015, sur décision du CSA, l'association bisontine gère de façon autonome l'antenne de Besançon. Elle structure ses actions autour de 3 axes majeurs : se faire l'écho de l'actualité bisontine et de son agglomération en travaillant avec tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, politiques ou associatifs, participer au dynamisme local en collaborant avec les autres radios associatives de Besançon et de Franche-Comté et transmettre le patrimoine du judaïsme dans un esprit de tolérance grâce à une programmation mettant l'accent sur la culture, l'histoire et la musique juive. En 2017, elle prévoit tout un ensemble d'émissions à destination des auditeurs bisontins et du Grand Besançon : agenda culturel, rendez-vous associatifs, suivi des différents festivals et colloques, promotion des spectacles, diffusion de conférences consacrées à la lutte contre le racisme et les discriminations en partenariat avec la LDH, LICRA, SOS Racisme et l'Amitié judéo-musulmane (émissions communes avec Radio Sud et RCF), réalisation d'émissions spécifiques pour les Livres dans la Boucle et le Festival de Musique.

En cas d'accord la dépense globale, d'un montant de **22 100 €**, sera imputée sur la ligne 65.023.6574 CS 00300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions pour un montant total de 22 100 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53
Contre : 0
Abstentions : 2



Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUL. 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.